

D'abord quels sont ces rôles du Parlement? Il est peut-être utile d'y revenir. On trouve d'abord un rôle législatif, bien sûr, et puis un rôle budgétaire puisque le Parlement doit approuver les prévisions budgétaires que le gouvernement présente, et qui lui permet d'administrer les programmes qui découlent des lois que le Parlement lui-même a approuvées. On peut ajouter à ces deux rôles une fonction normative qui n'est probablement pas en cause ici, et qui permet tous les jours de séance aux députés de la Chambre de tenir le ministère comptable de ses actions et d'ainsi assurer le public que l'administration du pays se fait selon des normes acceptables.

• (1700)

De ces deux rôles et de cette fonction, il ne faut pas non plus oublier ce qui est une prémisse fondamentale qui sous-tend le fonctionnement de cette institution et c'est le principe du gouvernement responsable. Nous pourrions ergoter très longtemps, et finalement ce serait futile, entre les mérites respectifs d'un cloisonnement plus étanche que celui que nous connaissons dans notre système, entre les fonctions de l'exécutif d'une part et les fonctions du législatif d'autre part. La réalité demeure, et je pense qu'elle est indiscutable dans l'état actuel des choses que le parlementarisme britannique réunit dans une même institution la fonction législative et la fonction exécutive, et ce n'est pas nécessairement un mal puisque de cette réunion découlent des tensions qui doivent être salutaires et qui sont la plupart du temps créatrices et qui permettent finalement aux deux ordres de cohabiter et de s'autostimuler l'un l'autre. Mais cette contrainte en est une véritable.

Il ne faut pas oublier lorsque nous parlons de réforme parlementaire que nous ne pouvons pas tout d'un coup par une construction de l'esprit faire abstraction du fait qu'il existe un principe de gouvernement dans notre système qui est le gouvernement responsable. Et je reviendrai tantôt sur la proposition que je me suis même permis d'applaudir du chef de l'opposition (M. Clark) et qui dans le contexte de la politique de parti faisait référence à une plus grande liberté des parlementaires lorsqu'ils ont à sanctionner une mesure législative qui est présentée par le gouvernement. A partir de cette contrainte qui est une contrainte absolue, nous nous sommes donné un certain nombre de contraintes relatives qui ont évolué au cours des ans par la tradition, à la suite de décisions des présidents qui depuis 700 ans à Westminster se succèdent et depuis les débuts de la Confédération se succèdent ici, et par ce Règlement qui finalement n'est qu'une codification de ces règles que nous nous sommes nous-mêmes données et qui nous aident à exercer notre rôle comme parlementaires eu égard à un certain équilibre entre les forces en présence. Quand je parle de forces il ne s'agit pas seulement de forces bilatérales mais multilatérales savoir les forces gouvernementales d'une part et celles qui s'y opposent, les forces de l'opposition, les forces des députés au niveau législatif et les forces de l'exécutif dans sa prééminence que la tradition et les règles lui consacrent. Bref, un certain équilibre qui cahin-caha nous a amenés jusqu'à aujourd'hui et que la crise des deux dernières semaines nous oblige à remettre en question puisque qui dit équilibre dit autodiscipline et dit, surtout, puisque c'est cela la démocratie, que chacun des joueurs, chacun à son niveau accepte certaines

Les subsides

règles du jeu, et lorsqu'on ne les accepte plus il faut repenser cet équilibre.

Je crains donc que pour certains la réforme parlementaire ne représente finalement que des aménagements fonctionnels à l'intérieur de cet équilibre traditionnel sans qu'on le remette lui-même en question. Et de là cette contradiction, ce paradoxe qui, à mon sens, sera difficile à résoudre et qui peut-être a empêché une véritable réforme parlementaire. Je siége à la Chambre depuis 1974 et depuis ce temps il y a eu plusieurs tentatives. J'ai siégé au comité de la procédure et de l'organisation avec mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) et d'autres, le député de Gloucester (M. Breau) en faisait partie aussi. Ce comité se penchait alors sur trois aspects bien précis, bien délimités qui préoccupaient les parlementaires à l'époque, le rôle des députés dans la législation elle-même, autrement dit ce qu'on appelle ici à tort de la législation privée, et qui est finalement de la législation publique d'origine privée, d'origine de simples parlementaires, l'allocation du temps et les travaux des comités.

Je crains donc que si nous ne cherchions que des aménagements nous ayons à résoudre un paradoxe qui ne peut pas être résolu, celui d'une part d'un gouvernement qui à bon droit désire faciliter l'influx de la législation et des affaires gouvernementales avec le moins d'entraves possibles et c'est normal, et d'autre part en antinomie de ce désir légitime puisque c'est son rôle de gouvernement, le souhait lui aussi légitime des parlementaires de jouer un rôle véritablement concret, positif, constructif, face aux affaires du pays en cette Chambre, ce qui veut dire bien sûr discuter des projets de loi et des prévisions budgétaires que soumet le gouvernement. Comment résoudre ce paradoxe? Celui qui le résoudra devrait peut-être béatifié, être appelé à siéger à l'Ordre du Canada ou à je ne sais trop quoi, mais résoudre ce paradoxe c'est finalement donner un véritable sens à cette institution. Sans nécessairement vouloir le résoudre de façon absolue, et peut-être qu'il ne faudrait pas le résoudre parce qu'alors il n'y aurait plus cette tension créatrice entre les deux ordres de gouvernement, et nous n'aurions plus alors, du moins tels que nous les connaissons présentement, le parlementarisme britannique et le gouvernement responsable qui sont les assises de notre système de gouvernement, il faudrait quand même peut-être chercher un équilibre nouveau.

Je disais tantôt que chacun peut y aller avec ses suggestions qui sont le fruit de l'expérience de chacun, il est vrai que tous ici nous sommes probablement assez frustrés des conséquences de cette institution, de son aspect finalement archaïque, de ces vieilles mécaniques qui nous obligent à des exercices de bouffonnerie comme cette cloche par exemple, ce qui faisait dire au leader néo-démocrate qu'il y avait du cynisme dans la population et c'est vrai malheureusement, et ce cynisme transcende les partis puisqu'il s'adresse à l'institution même, mais de cette expérience de chacun et de ces suggestions que nous pourrions tous faire pour améliorer le fonctionnement du Parlement, il n'en demeure pas moins je pense une constante, c'est que nous voulons tous que les députés jouent ici le rôle que la population pense et aspire qu'ils doivent jouer.